



Alors que la banque était pressée il y a cinq mois d'en finir au plus vite avec le procès intenté à une de ses clientes, la société de BTP NB Sera Sarl, ses avocats en sont désormais à attendre la comparution de leurs témoins pour que les débats s'ouvrent. L'adversaire de la SCB Cameroun se dit victime des pressions pour abandonner le recouvrement de près d'un milliard de francs abusivement ponctionné sur son compte bancaire.

Maître Emmanuel Mbiam est un avocat matinal. Conseil de la Société commerciale de Banque (SCB) au Cameroun, l'homme en robe n'a pas été aperçu aux premières heures du 24 mars 2023 dans les allées du Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre-administratif. Il y était pourtant attendu pour la réouverture des débats dans une procédure judiciaire qui lui tient à cœur. La SCB Cameroun, dont il est l'avocat, poursuit la société NB Sera Sarl et sa promotrice, Mme Ndongo Séraphine épouse Essengué, pour «*déclarations mensongères*» et «*faux témoignage*». Si la mise en cause s'est présentée devant la barre avec la détermination de se faire enfin juger, la banque, finalement représentée par Maître Christian Patrick Ndongo seul, a sollicité un renvoi au prétexte que ses témoins ne sont pas prêts. L'affaire a donc encore été renvoyée cette fois au 28 avril prochain pour la réouverture des

débats.

La suite de la lecture de cet article sur [Kalara](#)